

COLLEGE ELSA TRIOLET DE VARENNES SUR SEINE
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FEVRIER 2011

DECLARATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ATTEE ET DES PARENTS D'ELEVES

Informés de la DHG accordée à l'établissement pour l'année scolaire 2011-2012, et de la répartition proposée par M. le Principal, les enseignants du Collège Elsa Triolet de Varennes sur Seine en font l'analyse suivante :

La DHG prévisionnelle attribuée est de 577 h pour un effectif prévu de 464 élèves, ce qui, pour une prévision de 5 élèves en moins correspond à une baisse de 8h. (A la même époque l'an dernier, la prévision était de 585 h pour un effectif de 469 élèves.)

C'est donc une baisse de la DHG que l'on constate pour un effectif presque identique.

Les conséquences sur l'enseignement dispensé aux élèves sont très visibles :

- Il y aura bel et bien, comme cette année un niveau de classes très chargé, l'an prochain ce seront les élèves de 5^e qui seront en moyenne 29,2 par classe, après les 4^e cette année qui sont 29 ou 30 par division.
- Il y a une diminution du nombre de groupes de langues vivantes, un groupe bilangue et anglais LV2 en 6^e et un groupe LV1 anglais et un LV2 espagnol en 3^e.
- Enfin il n'y aura plus de possibilité de dédoublements en SVT, Sciences physiques et technologie en classes de 4^e malgré un effectif moyen prévu de 26 élèves par classe. Au moment même où M. le Président de la République prétend enfin faire des sciences et de la technologie au collège une priorité, c'est un bien curieux moyen d'en améliorer l'enseignement.

La DHG attribuée correspond au minimum nécessaire pour assurer les enseignements obligatoires avec très peu de marge d'autonomie, celle-ci consistant en fait à choisir quel niveau de classes sera sacrifié plutôt que tel autre.

Comment enseigner et apprendre convenablement à 29 ou 30 par classe, de surcroît dans des salles pour la plupart d'une superficie de 50 m² prévues à l'origine pour accueillir 24 élèves, effectif maximum alors en vigueur au moment de la construction du collège (en 1981).

La répartition proposée par M. le Principal est une utilisation possible des moyens attribués, mais qui ne permettra pas d'assurer un enseignement de qualité du fait de l'insuffisance de la DHG.

Cette situation qui se répète depuis plusieurs années est le résultat de la poursuite de suppression massive de postes d'enseignants encore prévue pour la prochaine rentrée. On assiste à une gestion purement comptable des moyens d'enseignement, orchestrée par le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, sans se préoccuper des conséquences sur la pédagogie.

Nous n'acceptons pas cette dégradation continue des conditions d'enseignement, gravement préjudiciable aux élèves, et pour cela nous voterons contre la répartition de la DHG proposée par M. le Principal. Faire autrement serait accepter également le montant de cette DHG et donc aussi la poursuite de l'aggravation que nous dénonçons.

Nous engageons tous les membres du CA, personnels, parents, élèves, mais aussi élus et représentants des collectivités, enfin tous ceux qui ne souhaitent pas voir se détériorer davantage l'enseignement, à ne pas voter cette répartition de la DHG et ainsi marquer leur désapprobation.